Communication sécurité :
« Une capitale qui protège pour mieux émanciper »

Des compétences particulières, une mission forte : une police de proximité pour protéger les parisiennes et parisiens

Paris n'est pas une ville comme les autres. Capitale de la France, elle représente pour beaucoup la République qui a appris au monde à dire liberté, égalité, fraternité. Paris appartient à tous ceux qui la font vivre. À l'étudiante qui y pose sa valise, au travailleur qui la traverse aux aurores, au voyageur d'une nuit qui s'émerveille sur un pont, à la famille qui s'y installe pour une vie. Chacun doit pouvoir s'y promener, y travailler, y aimer, y créer, y vieillir, sans crainte et en toute liberté. Ici siègent les institutions de la République et les plus hautes juridictions garantes de l'État de droit. Dans le Paris libéré de 1944, reconquérir la liberté, c'était déjà vouloir une République plus juste.

Waldeck-Rousseau, qui sauva la République au plus fort de l'affaire Dreyfus, l'affirmait : « rien de mauvais ne peut sortir de la liberté ». Il savait aussi que, sans l'autorité de la loi, cette liberté ne dure pas. Un siècle plus tard, Lionel Jospin le rappelait à la gauche au Congrès de Villepinte de 1997 : « un citoyen dont la sécurité n'est pas assurée ne peut pas exercer son droit à la liberté ».

Quand la loi recule, les puissants s'en accommodent. Ceux qui en pâtissent, ce sont la personne âgée qui s'est fait voler son sac et n'ose plus sortir à la nuit tombée, la collégienne que l'on suit à la sortie du métro, l'enfant qui traverse une rue livrée à la vitesse, la personne en fauteuil qui ne trouve jamais libre la place qui lui est réservée, le riverain qu'une terrasse bruyante prive de sommeil alors qu'il paie son loyer comme ses voisins. Tous souffrent souvent en silence. C'est pour eux d'abord que la République doit tenir parole. La loi commune est faite pour garantir l'égalité, et l'appliquer avec constance revient à protéger ceux qui n'ont qu'elle.

A Paris, la sécurité revient d'abord à l'Etat, à travers la Préfecture de police. L'ordre public, le secours aux personnes, le renseignement, la police de la circulation sur les grands axes, la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité, la police judicaire sont du ressort du Préfet de police.

La ville a, quant à elle, reçu récemment une compétence, limitée et encadrée, sur ces enjeux, que nous assumons pleinement. A travers sa police municipale, elle a une mission : la proximité, le quotidien. La police de la voie publique, du bruit, de la circulation sur nos axes, celle des marchés, ou la prévention de la délinquance nous revient. Cette situation est d'ailleurs unique en France : contrairement aux polices municipales de droit commun, la ville de Paris n'a pas de compétence de police administrative propre, ni de compétence de secours aux personnes.

Nous avançons donc en partenariat avec la Préfecture de police, et nous comptons renforcer ce travail commun au nom de la sécurité des parisiennes et des parisiens. En application de la loi et du statut particulier de notre ville-capitale, les deux forces de sécurité intérieure agissent de concert pour lutter contre les infractions du quotidien dans l'espace public, les infractions au code de la route et la prévention de la délinquance comme des violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales, ainsi que la protection des personnes vulnérables et l'aide aux victimes.

Paris a connu, lors des 17 et 18 octobre 2026, des dégradations d'une ampleur inégalée. Les forces de l'ordre n'avaient pas anticipé l'importance de la mobilisation, et n'ont pas su déployer les moyens pour faire cesser les actions violentes. Depuis, le ministre de l'Intérieur lui-même a reconnu une perte

de contrôle et a revu le dispositif de l'État face aux violences commises en marge de manifestations pacifiques et légitimes. Nous saluons ici le courage et l'engagement de nos policiers municipaux, dont trois ont été pris à partie et blessés.

Nous avons revu la doctrine de la police municipale : en cas de manifestation violente, en coordination avec la préfecture de police, elle se recentre sur la protection des bâtiments municipaux, au premier rang desquels l'Hôtel de ville et les Mairies d'arrondissement. Après le passage de la manifestation, la police municipale intervient avec les services propreté et la direction voirie et déplacements. Elle prend aussi contact avec les commerces et établissements dégradés pour les informer des moyens d'obtenir réparation. Certains, à droite, voudraient voir nos agents aux côtés des CRS face aux casseurs. Ce serait les exposer à des situations pour lesquelles ils ne sont ni formés ni équipés. Le maintien de l'ordre n'est pas leur mission. L'Etat seul, et c'est heureux dans notre Nation, a ce monopole.

*

Une Police municipale pour lutter contre les infractions du quotidien

Le service public de la sécurité, doit être accessible à toutes et tous et assuré avec la même exigence de qualité pour toutes et tous, partout dans la ville.

La Direction de la police municipale et de la prévention, créée en 2021, est dorénavant composée de 3898 agents, dont 1 917 policiers municipaux et 372 agents inspecteurs de la ville de Paris, ainsi que 1291 agents d'accueil et de surveillance, dont 232 agents de médiation, et 331 agents administratifs, techniques et sociaux.

Cinq ans après sa création, nous voulons engager une nouvelle étape du développement de la police municipale parisienne : nous recruterons mille agents supplémentaires d'ici la fin du mandat comme nous nous y sommes engagés.

Ses policiers et médiateurs sont implantés dans dix-sept divisions territoriales, calquées sur les arrondissements, et dans des unités d'appui déployables selon les besoins, notamment en soirée et la nuit. Nous savons les attentes sur ces périodes spécifiques, et c'est le sens des réformes qui auront lieu afin de renforcer les brigades nocturnes et revoir entièrement les cycles de travail.

La police municipale, dont l'ADN doit rester celle de l'hyperproximité, est en relation constante avec les Parisiens via l'application *Dans Ma Rue*, la plateforme paris.fr, le 3975 et les signalements de ses médiateurs et agents. Les nouveaux kiosques – avec l'expérimentation d'un kiosque fixe à la porte de Clignancourt depuis le 3 novembre et d'un kiosque mobile à Rosa Parks à partir de début 2027 matérialisent ce lien avec les habitants, y compris pour les sites complexes où notre pilotage nouveau rassemble tous les acteurs de la Ville et ses partenaires. Cette méthode sera déployée aussi notamment pour les gares, parmi les plus importantes d'Europe, le Trocadéro et Iéna.

Comme la police nationale, nos policiers municipaux sont garants du respect de l'autorité publique. Leur présence rassure. Dans les parcs et jardins, elle permet à ceux qui viennent s'y reposer, souvent faute d'avoir un extérieur chez eux, d'en profiter en paix. Dans la rue, elle sert à concilier les usages, à aller au-devant des commerçants, à accompagner les victimes et à protéger les plus vulnérables. Elle sert aussi à sanctionner ceux qui s'affranchissent des règles collectives. Les Parisiens attendent d'abord une chose simple : quand ils appellent le 3975, une réponse soit apportée

Les désordres du quotidien ne sont pas des enjeux secondaires. Ils abîment la vie de chacun, et c'est le respect des règles communes qui rend l'espace public vivable. Nous protégerons mieux les usagers les plus exposés, piétons et cyclistes en tête, en renforçant les contrôles de vitesse et de

circulation. Nous serons intraitables avec ceux qui grillent les feux rouges, ne respectent pas les sas vélos ou stationnent sur les pistes cyclables, les voies de bus ou en double file. Les livraisons feront l'objet d'un effort particulier avec la préfecture de police, pour que les horaires et les aires prévus soient respectés. Il en ira de même des gyrophares utilisés hors mission d'urgence.

Comme nous nous y sommes engagés, nous renforçons la police municipale dans ses moyens : formation, qualité des équipements, des locaux et des conditions de travail, avec des cycles et des horaires adaptés pour être davantage présents en soirée, la nuit et le weekend. Nous développerons et renforcerons les brigades spécialisées, à commencer par la sécurité routière et la nuit. Nous visons un équipage des unités d'appui par arrondissement d'ici la fin de la mandature, et expérimentons de nouvelles formes de présence dès aujourd'hui : kiosque fixe de Police municipale à la porte de Clignancourt, et dans quelques semaines un dispositif mobile à Rosa-Parks. Dans les sites complexes, comme Château-Rouge ou la porte de Vanves, nous adaptons le déploiement des équipages avec les maires d'arrondissement et la préfecture de police, en lien avec les dispositifs sociaux, médicaux, sanitaires et de mise à l'abri qui doivent y apporter des réponses durables.

La lutte contre la musique amplifiée, les trafics et la vente à la sauvette ne connaîtra pas de trêve. Les commerçants qui travaillent dans les règles n'ont pas à subir ceux qui s'installent devant leur vitrine. Quant aux marchés de la misère, où l'on vend aux plus pauvres des denrées impropres, ils n'ont jamais été une réponse à la pauvreté mais consiste en son exploitation.

Les règles valent aussi pour ceux qui tirent profit de l'espace public. Un établissement, malgré les tentatives de dialogue, qui ne respecte pas les conditions de sa terrasse et prive ses voisins de sommeil n'obtiendra pas de terrasse estivale l'année suivante ; en cas de récidive, nous demanderons à la préfecture de police d'en prononcer la fermeture administrative. Occuper l'espace public est une autorisation de la Ville, qui a pour contrepartie le respect des riverains.

La lutte contre les violences routières à Paris doit se renforcer. La police municipale articulera son action répressive autour des axes suivants : protéger les plus vulnérables (piétons et cyclistes) aux intersections et traversées, faire respecter les espaces dédiés aux mobilités actives et transports en commun, réprimer les véhicules non conformes (type fatbikes et speedbikes), lutter contre les comportements dangereux (vitesse et téléphone) et cibler les circulations dangereuses des deux-roues motorisés.

Plus d'agents, c'est aussi plus d'exigence. Une police de proximité n'est efficace que si elle inspire confiance, et cette confiance tient à l'exemplarité et à la déontologie de ses agents. Nous renforçons la formation initiale et continue, notamment à la désescalade, à la lutte contre les discriminations (racisme, LGBTQIA+ et antisémitisme) et à l'accueil des victimes de violences sexistes, en nous appuyant sur l'École des métiers de la sécurité et de la prévention. Nous ferons mieux connaître le comité d'éthique, instance indépendante de contrôle. Chacun, quels que soient son nom, son origine ou son quartier, doit trouver face à lui une police qui le respecte.

Nous n'équiperons pas notre police municipale d'armement létal, exactement comme annoncé lors de la campagne électorale. Totalement inutile à ses missions, un tel choix pèserait lourdement sur nos finances (formation, aménagement d'armureries), sans compter les risques professionnels (vols, accidents) et psychosociaux (suicide). Partout où la police municipale s'arme, la police nationale se désengage, ce qui est contraire à notre attachement aux missions régaliennes de l'État. La sécurité

ne se mesure pas à la puissance de l'arme à la ceinture mais à la présence effective et visible dans nos rues : nous assumons pleinement cette politique.

Toutefois, nous équiperons les brigades nocturnes de l'équipement nécessaire pour répondre aux situations souvent complexes qu'elles rencontrent.

Le statut de Paris justifie une approche spécifique de la vidéoprotection. Nous développerons le plan parisien, dans le respect des exigences de la CNIL, pour appuyer les équipages et redéployer ou installer des caméras sur les points noirs du quotidien. Nous étudierons aussi son articulation avec les systèmes des bailleurs. Convaincus de son efficacité lorsqu'elle appuie les équipages et répond à des besoins réels, nous sommes favorables à une évaluation indépendante de son apport au travail des policiers.

Nous poursuivrons le recours à la vidéoverbalisation en matière de sécurité routière. Nous répondrons aux infractions concernant les pistes cyclables, les sas vélos, et toutes les violences routières. L'unité de vidéoverbalisation sera une priorité, et ses résultats figureront dans nos indicateurs.

Une police municipale qui voit ses compétences en matière de prévention de la délinquance renforcée

La politique de prévention ne peut pas être la variable d'ajustement des politiques publiques. Elle suppose des moyens, de la continuité, des professionnels formés et des engagements durables. Il s'agit d'une question de justice sociale. Les violences et les désordres du quotidien frappent d'abord celles et ceux qui disposent du moins de ressources pour s'en protéger.

Une police municipale impliquée dans la politique de prévention se traduit par le soutien aux associations et structures de prévention spécialisée, aux médiateurs, tous ces professionnels qui connaissent les quartiers et les familles et interviennent bien avant que les situations ne dégénèrent. Nous refusons L'opposition entre prévention et sanction est dénuée de sens. La sanction seule ne rend pas une société plus sûre. C'est particulièrement vrai pour notre jeunesse.

Nous refusons de considérer la jeunesse, et singulièrement celle de nos quartiers populaires, comme un problème de sécurité publique. Notre responsabilité est de lui offrir des perspectives, des lieux pour se retrouver, des adultes de confiance, un accès à l'éducation, à la culture, au sport. La prévention des rixes en est la première traduction. Un adolescent doit pouvoir se raconter un avenir qui ne soit pas écrit par la violence du groupe. L'émancipation commence lorsque d'autres appartenances deviennent possibles, dans une équipe sportive, un projet culturel, une réussite scolaire.

Depuis janvier 2026, 41 rixes ont été signalées, dont 4 suivies de représailles ; 6 personnes ont été blessées au couteau et 11 rixes ont pu être évitées. La situation est grave, mais ces rixes évitées prouvent l'efficacité de la prévention. Nous avons soutenu cette année, grâce à l'appel à projets consacré à la prévention des rixes, 72 projets portés par 70 associations, à hauteur de 191 000 euros pour la Ville, complétés par 46 500 euros de la CAF.

En 2027, notre appel à projets sera consacré à la prévention du masculinisme. Face à la diffusion de ces discours réactionnaires, notamment auprès des plus jeunes et sur les réseaux sociaux, nous voulons agir en amont, en travaillant sur l'égalité entre les filles et les garçons, le respect, le consentement et la déconstruction des stéréotypes qui légitiment les violences.

La prévention passe aussi par une présence humaine et quotidienne dans l'espace public. Tel est le rôle de nos agents de médiation. Ils désamorcent les conflits, préviennent les rixes, accompagnent les personnes vulnérables et contribuent à rétablir le dialogue là où il s'est parfois rompu.

Nous voulons renforcer ces équipes, allonger leur formation pour mieux orienter les citoyens sur les questions de VSS, de santé mentale, d'usage de drogues, adapter leurs horaires et leur déploiement aux besoins des territoires et consolider leur articulation avec la police municipale.

Prévenir, c'est aussi concevoir un espace public sûr pour toutes et tous. L'éclairage, les espaces verts, les équipements de proximité et la sécurité routière seront pensés dans cet objectif. Il en va de même pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Celles-ci se produisent majoritairement dans la sphère familiale et touchent tous les milieux sociaux : la réponse passe donc d'abord par l'éducation à l'égalité et au consentement, et par la sensibilisation de tous les publics. Nous refusons toute approche qui cible certains quartiers ou certains groupes, car elle ne correspondrait pas à la réalité.

Cette ambition se concrétise dans la réécriture du Contrat parisien de prévention et de sécurité, engagée depuis plusieurs semaines avec la Préfecture de police, le Parquet, la Préfecture de région et le Rectorat, en associant étroitement les arrondissements, avec un objectif de finalisation en avril prochain. Nous voulons un contrat qui s'applique arrondissement par arrondissement, dont on mesure les effets, et qui engage chaque institution sur la prévention.

Une police municipale impliquée dans la protection des victimes

La sécurité est un droit pour toutes et tous, et la justice doit protéger les victimes et leur permettre de se reconstruire. Notre responsabilité, en lien étroit avec l'autorité judiciaire, est de faire en sorte que la victime ne soit jamais seule. Que ses droits ne restent pas théoriques. Que sa protection et son accompagnement ne dépendent ni de ses ressources, ni de son lieu de résidence, ni de sa capacité à se repérer dans les institutions.

Avec le parquet de Paris, la Préfecture de police, la Préfecture de région, l'Assistance publique–Hôpitaux de Paris, le Barreau de Paris et nos partenaires associatifs et institutionnels, nous avons engagé la réécriture du Schéma départemental d'aide aux victimes pour la période 2027-2031. L'objectif est de passer d'une succession de dispositifs à un parcours de protection et d'accompagnement des victimes. Nous serons particulièrement attentifs aux mineurs victimes de violences, aux victimes de violences sexistes et sexuelles et intrafamiliales, aux victimes de discrimination, ainsi qu'aux personnes les plus vulnérables, trop souvent éloignées des dispositifs de protection.

Cela passe par un soutien fort aux associations d'aide aux victimes et d'accès au droit. Les 16 intervenants sociaux en commissariat, dont nous souhaitons pérenniser le cofinancement à parité entre la Ville et l'État, en sont un jalon essentiel. Nous savons que déposer plainte est un droit fondamental mais ne suffit pas. Reprendre le cours de sa vie après les violences est un combat que les victimes ne doivent pas le mener seules.

La ville de Paris continuera à prendre toute sa place dans la prévention de la récidive. Nous en sommes convaincus : la fermeté de la sanction et l'ambition de réinsertion vont ensemble pour empêcher la reproduction des violences. Une peine doit sanctionner un acte, rappeler la règle commune et permettre à celui qui l'a commis de prendre conscience de sa responsabilité. Elle doit être juste, proportionnée, exécutée et comprise.

En juin 2023, nous avons créé l'Agence parisienne du travail d'intérêt général et de la prévention de la récidive. Un jeune qui a commis une infraction doit réparer, mais tout ne se règle pas en argent : une

amende qu'il ne comprend pas, et que sa famille paie souvent à sa place, ne lui apprend rien. Quelques heures de travail aux côtés de nos agents, au service de l'espace qu'il a dégradé, lui en apprennent bien davantage. Plutôt qu'une nouvelle amende, le TIG leur permet de payer leur dette, puis d'avoir droit à une seconde chance.

Depuis sa création, la Ville a accueilli 240 personnes, pour plus de 18 000 heures de travail d'intérêt général. Le dispositif mobilise six directions, six mairies d'arrondissement et 93 responsables de services et tuteurs, engagés dans l'accompagnement des personnes condamnées. Nous entendons mobiliser davantage de directions et de mairies d'arrondissement, et diversifier les missions.

Nous approfondirons notre partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Notre ambition est de construire, avec ces acteurs de la Justice, des parcours de prévention de la récidive, en développant les mesures de réparation, le travail d'intérêt général et les passerelles vers la formation, l'emploi et l'accompagnement social. Nous encouragerons aussi le développement de la justice restaurative.

Nous ne croyons ni à l'impunité, ni à une politique du tout-répressif qui abandonnerait les personnes condamnées à leur sortie du système judiciaire, mais à une justice qui protège les victimes, qui sanctionne les actes et qui se donne les moyens de prévenir leur répétition. Une condamnation ne doit pas devenir une assignation à vie.

La République est là pour les Parisiennes et les Parisiens, et d'abord pour celles et ceux qui n'ont qu'elle.